PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. L. DUBUISSEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, Imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars 1 an

LE prix le plus élevé payé pour des bouteilles antiques, placers, dacks, comptoirs, vitrines, les meubles de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—3f

DEMANDER.

On demande—Au No 94 Esplanade, entre Rentfro et Dauphine, une femme de confiance (couleur) d'un âge mur. 22 déc—

A VENDRE.

CADEAUX de Noël et de 1er de l'Ancée. Diamants, montres, bijoux. Bon Marché. Bray—Bourbon et Dauphine. 6 déc—1 m

Une Vacherie à vendre à l'amiable pour cause de départ, se composant de quatorze belles vaches, un beau taureau de race pure, une charrette à lait, une charrette à provisions, ainsi que tous les ustensiles nécessaires pour une clientèle de trois cents à trois cents quarts de lait par jour. A vendre aussi la propriété. Pour informations s'adresser à l'occupante Dumaine et Hagan avenue, à un lot de la pompe de désinfectement de la rue Bienville. 20 déc—7f

A VENDRE—Cinq vaches laitières créoles avec de jeunes veaux. H. Mehert, près du canal Harrey. 18 déc—7f

LIVRES français et espagnols—Journaux—Importation directe—24 Passage de la Bourse, encouragez Denaze. 12déc—1m

DIAMANTS, montres, bijoux sont à d'occasion très bas prix. Bray—Bourbon et Dauphine. 6 déc—1 m

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de Hugh Campbell et Winifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,294—Division A.—Attendu que Mme Ch. Frante a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugh Campbell et Winifred Campbell, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui prétendent avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 déc—22 29—janv 2

Succession de Alfred Grimm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,538—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Emma Pugh, veuve Alfred Grimm, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 déc—22 28 janv 1

Succession de William Matthews et Serena Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,515—Division A—Attendu que Mary Ann Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Matthews et Serena Matthews, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui prétendent avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 déc—20 25 29

Succession de Giovanni Macciri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,408—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vincenza Macciri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 déc—22 27 31

Succession de Charles Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,523—Division A—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Ellis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22déc—22 27 31

Succession de Marcellin Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 34,524—Division E—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marcellin Charles, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 déc—22 27 31

Succession d'Elizabeth Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,461—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Aude Casey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 déc—17 22 26

Succession de William Welch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,493—Division D—Attendu que Henry Oestreicke, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Welch, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

17déc—17 22 26

Succession de J. B. Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,981—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victorine Canal Mazeri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 déc—16 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,461—Division E—Attendu que Ve Sam Carlton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Quint, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

23déc—22 29—janv 2

Succession de Mme F. E. Justus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,981—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 déc—22 27 31

Succession de Giovanni Macciri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,408—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vincenza Macciri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 déc—16 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,461—Division E—Attendu que Ve Sam Carlton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Quint, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22déc—22 27 31

Succession de Mme F. E. Justus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,981—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22déc—22 27 31

Succession de Mme F. E. Justus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,981—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

22